RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

_____

Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire

et de la souveraineté alimentaire

_____

Décision du 10 novembre 2026

relative à l'organisation de la commission nationale de labellisation QualiFormAgri et fixant la liste des personnes habilitées à conduire des audits au sein des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

NOR : AGRE2629784S

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

Vu l'arrêté du 6 juin 2019 modifié relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail ;

Vu l'arrêté du 17 février 2023 relatif à la certification mentionnée à l'article L. 6316-1 du code du travail des organismes de formation de l'enseignement agricole public ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2023 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « QualiFormAgri » ;

Vu la décision du 1er septembre 2023 relative à l'organisation de la commission nationale de labellisation QualiFormAgri et fixant la liste des personnes habilitées à conduire des audits au sein des EPLEFPA ;

Vu la décision modificative du 7 janvier 2026 relative à l'organisation de la commission nationale de labellisation QualiFormAgri et fixant la liste des personnes habilitées à conduire des audits au sein des EPLEFPA ;

DECIDE

Article 1er

L'article 2 de la décision du 1er septembre 2023 est remplacé comme suit :

Article 2

Les personnes suivantes sont désignées comme auditeurs QualiFormAgri et habilitées pour la durée précisée ci-après à conduire, sur demande du secrétariat permanent, les audits au sein des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) s'engageant dans la démarche qualité.

Nom	Prénom	Fonction	ETABLISSEMENT	Habilité du	Au
YVOZ	Aurélien	Directeur Adjoint CFPPA et Responsable de la Démarche Qualité	EPLEFPA QUETIGNY PLOMBIERE LES DIJON	01.01.2026	31.12.2028
LAPLACE	Karine	Directrice CFPPA	EPLEFPA DES PYRENEES ATLANTIQUES	01.01.2026	31.12.2028

ROLLAND	Stéphanie	Formatrice et Animatrice qualité	EPLEFPA DE SAINT YRIEIX LA PERCHE	01.01.2026	31.12.2028
TERRY	Elodie	Coordonnatrice filière environnement et Animatrice Démarche Qualité	EPLEFPA D'ALENCON SEES	01.01.2026	31.12.2028
BELLEUVRE	Elodie	Animatrice qualité Responsable Projet Développement	EPLEFPA DU VAR AGRICAMPUS HYERES	01.01.2026	31.12.2028
GALBRUN RAULO	Marie	Animatrice qualité	EPLEFPA DE LA GERMINIERE ROUILLON	01.01.2026	31.12.2028
RAYNAUD	Aurélia	Animatrice qualité Animatrice CdR	EPLEFPA DES VOSGES	01.01.2026	31.12.2028
PETRIAUX	Anne-Marie	Chargée de mission qualité	EPLEFPA DE SEINE MARITIME	01.01.2026	31.12.2028
DOHEIN	Sophie	Animatrice Qualité Référente filière paysage	EPLEFPA DE DOUAI	01.01.2026	31.12.2028
GUILLET	Arnaud	Responsable OFCAB	EPLEFPA DE QUIMPER BREHOULOU	01.01.2026	31.12.2028
NOUALLET	Ghislaine	Membre de l'équipe qualité d'Eduter Ingénierie Retraitée	INSTITUT AGRO DIJON	01.01.2026	31.12.2028
PAGLIA	Sandrine	Animatrice qualité Formatrice	EPLEFPA D'AURILLAC	01.01.2026	31.12.2028
TAUVEL	Justine	Animatrice qualité	EPLEFPA DE SARTENE	01.01.2026	31.12.2028
PIERDA CANOVAS	Sandra	Chargée de mission Animatrice qualité	EPLEFPA DE L'OISE	01.09.2026	31.12.2028
IUSPA	Joséphine	Coordonnatrice Animatrice qualité	EPLEFPA GAP	01.09.2026	31.12.2028

Article 3

La directrice générale de l'Institut Agro est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 10 novembre 2026

Pour la ministre et par délégation :
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,
Maud FAIPOUX

